



Protocole sanitaire COVID-19

Préambule

Le présent document a pour objectif de définir les dispositions sanitaires mises en place dans le cadre de la reprise d'activité au sein de notre centre de formation et expose l'ensemble des conduites à tenir pour tous les types de populations (intervenants, stagiaires...).

Ce protocole sanitaire s'appuie sur le « Guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle du ministère du travail ».

**CE PROTOCOLE DOIT ÊTRE SCRUPULEUSEMENT SUIVI ET RESPECTÉ PAR TOUS,
C'EST UNE QUESTION DE SANTÉ PUBLIQUE.**

1 - DISTANCE / AMÉNAGEMENT DES ESPACES

Une information claire sur les consignes sanitaires devra être affichée dans l'ensemble des lieux fréquentés par les stagiaires.

La désinfection des locaux - avec des produits spécifiques - sera réalisée quotidiennement en portant une attention particulière aux points de contact (poignées de porte, interrupteurs...), aux sanitaires et aux espaces communs. L'aération des locaux sera également assurée chaque jour,

Une distance de sécurité minimale de 1 mètre entre chaque individu (formateur compris) devra être mise en place et maintenue pendant toute la durée de la formation : accueil, face à face pédagogique, pauses et déjeuner, si celui-ci est organisé sur place,

Un espace de 4m² par personne devra être prévu, pour intégrer les espaces de circulation,

Durant toute la formation, une aération régulière des locaux sera réalisée (à minima pendant les temps de pause et de déjeuner),

La manipulation des ouvertures (portes, fenêtres...) sera faite par une seule personne.



2 - MATÉRIEL

Les tables, chaises et matériels de formation devront être nettoyés et désinfectés (vidéoprojecteur, ordinateur, clavier, souris) régulièrement,

Des solutions hydro-alcooliques, devront être mises à disposition des participants, ainsi que des lingettes désinfectantes et des essuies main jetable,

Le port du masque sera obligatoire et les participants devront venir avec des équipements de protection individuelle (masque ou visière),

Le port de la visière sera obligatoire pour les formateurs,

Chaque apprenant devra prévoir les moyens utiles à sa prise de note (stylo, bloc-notes,...),

Le prêt, le partage ou la circulation de fournitures et matériel entre individus n'est pas envisageable.

3 - ORGANISATION DES SESSIONS

Les formateurs, formés préalablement aux règles sanitaires, seront chargés de la bonne application et du suivi de ces règles, pendant toute la durée de la formation.

Respect des distances de sécurité dès l'accueil des participants,

Lavage des mains au gel hydro-alcoolique à l'arrivée,

L'accès et l'utilisation du tableau ou du Paperboard est réservé au seul formateur,

Les pauses et le déjeuner devront être organisés et servis en format individuel. Les participants et formateurs devront déjeuner à distance minimale de 1 mètre les uns des autres.

En cas de symptôme imputable au COVID-19 (toux, fatigue, difficultés respiratoires, courbatures, ...) ou de fièvre (température corporelle au-delà de 37,5°C), le formateur ou le stagiaire ne pourra pas être présent à la formation.

Il sera demandé, à toute personne présentant ces symptômes, de quitter le lieu de formation et de se rapprocher de son médecin traitant.



Protocole sanitaire COVID-19

Indice 1.0 du 05.12.2021

Les autres participants seront informés de la situation, afin qu'ils soient vigilants quant à l'apparition d'éventuels symptômes et une désinfection spécifique des locaux sera réalisée conformément à la réglementation sanitaire en vigueur.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

